

*Date de dépôt : 22 juin 2016*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Sarah Klopmann :  
Démocratie populaire en danger ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 3 juin 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Samedi 28 mai, une manifestation contre l'austérité et pour la garantie de services publics de qualité a eu lieu. Elle était autorisée et organisée notamment par différents syndicats et partis politiques.*

*Cependant, un très important dispositif anti-émeutes a été mobilisé. Plusieurs contrôles d'identité ont été faits, dont beaucoup en amont de l'arrivée des manifestant.e.s au point de départ du cortège.*

*La manifestation s'est très bien déroulée, sans heurts.*

*Malgré cela, des rues ont été bloquées par les forces de l'ordre au moment où la foule se dispersait, après le cortège. La police anti-émeutes a procédé à des interpellations musclées et agressives, sous les yeux de trois députées. Ce procédé violent est disproportionné et peut attiser les tensions.*

*En conséquence, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :*

- Combien ce dispositif policier a-t-il coûté (sprays y compris) ?*
- Pour quelles raisons les forces de l'ordre ont-elles, immédiatement après la manifestation, bloqué des rues autour de la plaine de Plainpalais, lieu d'arrivée du cortège ?*
- Comment manifester son opposition à des décisions politiques, à Genève, sans craintes de représailles ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est en mesure de répondre de la façon suivante aux différentes interrogations de la présente question écrite urgente:

– **Combien ce dispositif policier a-t-il coûté (sprays y compris) ?**

L'engagement des policiers genevois a coûté 1687 heures, comprenant les heures supplémentaires sans les majorations.

– **Pour quelles raisons les forces de l'ordre ont-elles, immédiatement après la manifestation, bloqué des rues autour de la plaine de Plainpalais, lieu d'arrivée du cortège ?**

A la fin du cortège, peu avant le passage prévu à la rue Horace-Bénédicté de Saussure, une partie des manifestants, qui venaient de se masquer avec des masques en papier, se sont désolidarisés de l'ensemble du cortège. Ils ont tenté de poursuivre leur déplacement en direction de la rue de Candolle. Afin de faire respecter le parcours autorisé par le département de la sécurité et de l'économie, les policiers se sont placés de manière à ramener ses manifestants dans l'itinéraire prévu. Cette action a provoqué des blocages sur le quartier concerné, permettant de garantir le passage des manifestants dans de bonnes conditions de sécurité et de réduire les perturbations de circulation à cet endroit.

– **Comment manifester son opposition à des décisions politiques, à Genève, sans craintes de représailles ?**

Conformément à la loi sur les manifestations sur le domaine public, toute manifestation sur la voie publique fait l'objet d'une demande préalable au département de la sécurité et de l'économie. Celui-ci, sous réserve du respect de l'ensemble des règles concernées, autorise l'usage du domaine public pour garantir la liberté fondamentale d'expression de chaque citoyen.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP